

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 29 août 2023 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué
Chantal Gauthier
Sylvain Marinier
Marc Tassé

Hugo Berthelet
Nathalie Dion
Brigitte Voss

Absences :

André Ibghy

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil d'agglomération déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière; il est 19h01.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

AG2023-08-14

2. Projet financé - Fonds de roulement et excédent de fonctionnement – Agglomération - Toiture de la caserne et de la salle du Bel-Âge

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets lesquels sont prévus au budget ou au programme triennal d'immobilisation adoptés par le conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT que la réfection de la toiture du bâtiment de la caserne et de la salle du Bel-Âge est une exigence de notre assureur;

CONSIDÉRANT que l'estimation des travaux est de 200 000 \$;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. que le conseil autorise le financement, à même les disponibilités du "Fonds de roulement - Agglomération", du projet dont la description ainsi que le montant attribué apparaît ci-dessous :

	Projet	Montant	Période de remboursement
1.	Réfection de la toiture de la caserne et de la salle du Bel-Âge	100 000 \$	7 ans

Initiales	
Maire	Greffier

2. que ce projet soit financé par le "Fonds de roulement - Agglomération" et remboursé selon la période indiquée au tableau, le tout débutant en 2024, et que le solde inutilisé en fin d'année soit retourné au capital libre du fonds.
3. que le conseil affecte au poste comptable numéro 71-250-00-908, la somme de 100 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté de l'agglomération (71-10000-900) pour le projet de réfection de la toiture de la caserne et de la salle du Bel-Âge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2023-08-15

3. Affectation – Excédent de fonctionnement – Agglomération - Entretien du bâtiment de la caserne et de la salle du Bel-Âge

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bris sont survenus au cours de l'année et que des modifications au système de chauffage doivent être effectuées sur le bâtiment abritant la caserne et la salle du Bel-Âge;

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué pour 2023 n'est pas suffisant;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil d'agglomération affecte au poste comptable numéro 71-250-00-908 (Bâtiment de la caserne et du Bel-Âge), la somme de 10 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté (71-100-00-900) afin de terminer l'entretien et les réparations nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question de la part des personnes présentes.

5. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 19h02.

Le président de la séance,
Monsieur Frédéric Broué

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier